

À LA UNE

Retards de paiement dans les marchés publics : 8 organisations professionnelles appellent l'État à l'exemplarité

Suite à un premier courrier adressé fin avril au premier ministre et à l'initiative de la CGF, le MEDEF, la CPME, la CGF, la FNTP, la FEP, la FFB, le SNRC, et le GPS ont interpellé collectivement ce 1er juin le Gouvernement et les parlementaires sur la gravité des retards de paiement dans la sphère publique, qui fragilisent les entreprises et pénalisent l'ensemble de l'économie.

Alors que la PPL Rietmann sur les retards de paiement veut introduire des sanctions sévères pour les retards de paiement des entreprises, il n'est pas acceptable que les retards des pouvoirs adjudicateurs publics s'aggravent aussi fortement et ne soient soumis à aucun contrôle ni à aucun régime de sanction.

Face à cette situation, les organisations patronales formulent 6 propositions structurantes pour rétablir l'équité, apporter des garanties concrètes aux entreprises, quelle que soit la nature des marchés publics concernés et restaurer une relation de confiance indispensable au bon fonctionnement de l'économie.

Découvrez les mesures dans le communiqué de presse ci-dessous.

[Communiqué de presse](#)

[Article Journal des entreprises](#)

[Article Presse Agence](#)

[Article Achat public](#)

INSTITUTIONNEL



Projet de loi urgence agricole : une première étape positive à l'Assemblée nationale

Le projet de loi « Urgence agricole » a été adopté le mardi 2 juin par l'Assemblée nationale. Dans l'ensemble, les modifications apportées par les députés en séance publique ne visent pas les grossistes (mais attention aux impacts sectoriels), puisque les amendements - qui pouvaient venir ajouter des obligations au commerce de gros alimentaire ou venir modifier le régime des négociations commerciales applicable à l'ensemble des grossistes - n'ont pas été adoptés.

Le cadre actuel est donc préservé, garantissant la stabilité du régime des grossistes, conformément à la position défendue par la CGF lors des nombreux rendez-vous parlementaires, ministériels et de son audition à l'Assemblée nationale.

Le texte va désormais poursuivre sa navette parlementaire au Sénat qui l'examinera le 17 juin en Commission des affaires économiques et du 29 juin au 3 juillet en séance publique.

A cette occasion, la CGF a été auditionnée le mardi 2 juin par les trois rapporteurs au Sénat (Laurent Duplomb, Franck Ménonville et Pierre Cuypers).



Projet de loi urgence agricole : la CGF auditionnée au Sénat

Dans le cadre de l'examen du projet de loi « urgence agricole », la CGF a été auditionnée le 2 juin par les rapporteurs de la Commission des affaires économiques du Sénat et notamment par Franck Ménonville.

Un rendez-vous qui a permis de présenter les enjeux du commerce de gros et de rappeler l'importance de maintenir le texte en l'état compte-tenu des avancées obtenues à l'Assemblée nationale.

- Les échanges ont permis de faire le point sur les obligations de transparence relatives aux produits de qualité et durables, ainsi que sur l'origine des produits distribués par les grossistes alimentaires ;
- Concernant la restauration collective, la CGF a mis en lumière la nécessité de se pencher sur les budgets qui lui sont alloués car c'est la clé pour atteindre les objectifs Egalim ;
- Elle a également réaffirmé l'importance de préserver un cadre stable pour les négociations commerciales du commerce de gros, un cadre qui s'applique à tous les grossistes quelle que soit la filière économique dans laquelle ils opèrent ;
- Enfin, la CGF a souligné la volonté d'être associée au Projet d'avenir agricole dans la mesure où les grossistes jouent un rôle central dans les chaînes d'approvisionnement.

La CGF reste mobilisée. A cet effet, le pôle alimentaire de la CGF organise le 24 juin prochain un petit-déjeuner parlementaire sur ce texte avec des sénateurs.

LA CGF DANS LES MÉDIAS

Les Echos

Diversification des industriels agroalimentaires vers la RHD : le décryptage de la CGF

Dans un article publié par les Echos ce 3 juin, Eric Dumont, vice-président de la CGF et président du Directoire de Pomona apporte son éclairage sur une tendance à la hausse : la montée en puissance des industriels agroalimentaires sur le marché de la Restauration Hors domicile.

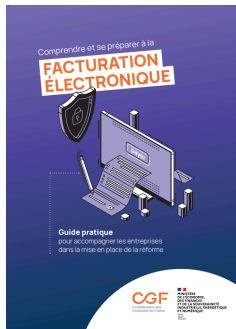
Pourquoi cette diversification ? Quel impact pour l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement ?

Et d'insister sur le rôle de partenaire essentiel joué par le grossiste auprès des industriels « *On est sur des relations de moyen ou long terme, avec parfois des engagements pluriannuels, voire tripartites entre l'industriel, le client CHD et nous* ».

Chaque jour, avec 1 million de clients professionnels livrés, dont la restauration commerciale et collective, les grossistes assurent auprès des industriels agroalimentaires une source de débouchés importante dans le cadre d'un partenariat durable.

Article Les Echos
[Abonnés]

AFFAIRES ECONOMIQUES



Facturation électronique : c'est dans trois mois !

Dans le cadre de la réforme de la facturation électronique, qui interviendra au 1er septembre 2026, la CGF a élaboré, en collaboration avec le ministère de l'Économie et des Finances, un guide pratique pour accompagner les entreprises dans leur préparation à l'échéance du 1er septembre 2026.

Fruit de plusieurs mois de travail, ce guide en 12 étapes permet de mieux comprendre les enjeux et les modalités de mise en œuvre de la réforme, en abordant notamment son champ d'application, les notions de facturation électronique, d'e-invoicing et d'e-reporting, ainsi que le rôle des plateformes agréées et des logiciels de facturation.

Conçu comme un outil opérationnel, il détaille également les actions à engager dès à présent pour anticiper cette évolution majeure et sécuriser les processus de facturation et de paiement.

Téléchargez le guide

SOCIAL



Prévoyance cadres dans la branche des commerces de gros : entrée en vigueur le 1er juillet

La prévoyance désigne l'ensemble des dispositifs destinés à protéger les salariés contre les conséquences financières des aléas de la vie : maladie, invalidité, accident du travail et décès. Individuelle ou collective, elle permet de compléter les prestations des régimes obligatoires de sécurité sociale.

Ainsi, un accord a été signé le 17 septembre 2025 par les partenaires sociaux de la branche du commerce de gros pour les salariés cadres. Il précise les salariés bénéficiaires, les garanties et prestations proposées, ainsi que les cotisations.

Il entrera pleinement en vigueur à compter du 1er juillet 2026.

Afin de mieux s'y préparer, la CGF a réalisé un « point sur », disponible dans l'espace adhérents du site internet.

Téléchargez le "Point sur l'accord
prévoyance cadres dans la CCN 3044"
[Adhérents]



Transparence des rémunérations et transposition de la directive UE : la CGF est mobilisée !

La directive européenne relative à la transparence des rémunérations devait être transposée au 8 juin 2026.

A ce jour, la France — comme une large majorité des États membres (environ 25) — ne sera pas en mesure de respecter cette échéance.

Seuls quelques pays ont engagé une transposition (Slovaquie, Italie de manière partielle), tandis que certains États, comme la Suède, demandent une révision du texte.

Une directive européenne n'est pas d'application directe : en l'absence de transposition en droit français, aucune obligation nouvelle ne s'applique au 8 juin 2026.

Les informations évoquant une entrée en vigueur immédiate doivent donc être appréciées avec prudence.

La CGF reste mobilisée, notamment pour éviter toute surtransposition. Un GT sera lancé dès publication d'un texte stabilisé.

En attendant, la CGF recommande aux entreprises de :

- poursuivre leurs démarches en matière d'égalité professionnelle
- consolider le suivi des écarts de rémunération
- sécuriser leurs pratiques RH

ENVIRONNEMENT



REP-EP : la CGF organise une présentation des 3 éco-organismes

Afin d'accompagner ses adhérents dans la mise en place de la REP-EP au 1er juillet, la CGF organise en visio les 9, 10 et 11 juin prochains une présentation des 3 éco-organismes candidats à l'agrément pour la filière REP des emballages professionnels.

L'éco-organisme disposera de 30 minutes pour présenter son organisation et son offre commerciale (contrat-type, accompagnement à la déclaration, appel des éco-contributions, ...), puis un temps d'échange sera prévu.

Cette présentation s'inscrit dans le cadre d'un dispositif complet proposé par la CGF : guide pratique, consultations juridiques dédiées, présentations ciblées dans les fédérations, notes d'analyse, webinaires ...

Pour s'inscrire, contactez Nathalie Fussler (n.fussler@cgf-grossistes.fr), Directrice du département environnement de la CGF (Réservé aux adhérents de la CGF).



Gatmarif : la CGF a participé au Conseil d'Administration du 2 juin

L'association représentant les activités de transport de marchandises en Ile de France s'est réunie le 2 juin, en présence de la CGF.

La réunion a été l'occasion de revenir sur la rencontre en mai dernier avec Emmanuel Grégoire, nouveau maire de Paris et une délégation de l'institut du monde économique, association fédérant plusieurs acteurs du commerce, le Medef Ile-de-France et le Gatmarif.

Un premier échange positif car le maire de Paris s'est montré soucieux de stopper l'hémorragie qui touche le commerce parisien et a considéré que le maintien d'une logistique urbaine, qu'il n'entend pas entraver, participait de l'attractivité économique de Paris.

Prochaine étape pour le Gatmarif : rencontrer Dan Lert, adjoint en charge des mobilités.



Participation de la CGF au CTLUD Acteurs économiques

La CGF a participé le 4 juin à une réunion du Comité de liaison des acteurs économiques de la logistique urbaine. Ont été élus pour 2 ans à la co-animation du comité Loïc Chavaroche (groupe Sterne) pour l'Union TLF et Guillaume Jacquemart (Transports Idelot) pour OTRE.

La réunion a finalisé la réflexion ouverte par le CTLUD il y a deux ans sur la création de zones de marchandises. Un consensus s'est dégagé pour formaliser une position et pour poursuivre les travaux en vue d'aboutir en collaboration avec le CTLUD des acteurs publics à l'élaboration d'un guide d'expérimentation de ces nouveaux espaces de livraison des marchandises.

Le CTLUD a également décidé de manifester formellement son soutien à la poursuite des programmes CEE InTerLUD (chartes de logistique urbaine durable) et Colis Activ (développement de la cyclologistique). Des courriers seront adressés en ce sens aux ministres concernés.



Règles d'indemnisation liées aux litiges de marchandises : inscrivez-vous au webinaire CGF le 18 juin

La CGF propose un webinaire le jeudi 18 juin de 9h à 10h sur les règles d'indemnisation liées aux litiges de marchandises.

Ce webinaire a pour objectif d'apporter une vision d'ensemble de la responsabilité du transporteur en cas de perte ou d'avarie de marchandises, ainsi que des conditions et limites d'indemnisation applicables.

Inscriptions [Adhérents]



Décarbonation des transports & accompagnement des entreprises: Participez au webinaire organisé avec Eco CO2

La CGF vous propose une e-rencontre dédiée notamment à l'accompagnement des entreprises engagées ou souhaitant s'engager, dans les dispositifs Objectif CO₂ et FRET21.

Le mardi 16 juin 2026, un échange sera consacré à l'accompagnement des entreprises engagées, ou non, dans le programme EVE (*Engagements volontaires pour l'environnement*), dédié à la réduction de l'empreinte carbone des transports.

Au programme : suivi annuel des engagements, la préparation aux labels Objectif CO₂ et FRET21, le réengagement dans ces dispositifs, ainsi que sur le Club Transport & Logistique EcoCO₂, lieu de partage entre acteurs du secteur.

L'intervention sera assurée par Annick LACOUT et Marlène FINE, du cabinet EcoCO₂.

Inscriptions [Adhérents]



Mobilité décarbonée : retour sur le salon Drive to Zero

La CGF était partenaire pour la première fois cette année du salon Drive to Zero, le salon de l'innovation pour la mobilité décarbonée, qui se tenait les 2 et 3 juin derniers à Paris.

Pour cette 4ème édition, qui a fédéré l'ensemble de l'écosystème à l'heure des enjeux d'électrification, d'infrastructures, de logistique bas carbone et de souveraineté énergétique qui s'intensifient, la CGF est intervenue lors de la table ronde dédiée à la logistique urbaine.

L'occasion pour Christian Rose, Directeur Transport et Logistique de la CGF, d'aborder plusieurs points :

- la place prépondérante de la logistique urbaine pour les entreprises du commerce de gros dont 80% de la clientèle sont en zone urbaine ou à proximité immédiate, générant des enjeux de flux mais également de disponibilité foncière pour un secteur en progression.

- la montée en puissance du sujet, devenu désormais un objet politique tant au niveau national qu'au niveau local, après être resté très longtemps un sujet académique.
- les modèles optimisés des entreprises du commerce de gros qui opèrent leurs livraisons via la route, fortes des 40 000 PL et 190 000 VUL qu'elles exploitent, mais aussi via le fluvial et le vélocargo dès lors que l'usage de ces modes de transport s'y prêtent dans une logique de complémentarité.
- le rôle majeur tenu par le Programme InTerLUD+ pour faciliter le dialogue avec les acteurs économiques, dont la CGF fait partie des nombreuses parties prenantes à en demander le renouvellement.

L'ACTU DES FÉDÉRATIONS



Rendez-vous le 24 juin pour le prochain CDA consacré à l'avenir de la réparation

Le mercredi 24 juin, la FEDA organise pour ses adhérents, avec son Club de la Distribution Automobile, une rencontre dédiée à l'avenir de la réparation.

Placée sous le thème « Technologies, modèle économique : le monde de la réparation est-il menacé de décrochage ? », cette matinée réunira les professionnels du secteur autour des grands enjeux de 2026.

En mécanique, la montée de la maintenance électronique et de l'électrification soulève la question des compétences et des formations nécessaires. En carrosserie, les contraintes économiques et environnementales poussent les réparateurs à faire évoluer leurs process. Un rendez-vous FEDA pour anticiper les mutations du métier et partager les pistes d'adaptation.

[Infos et inscriptions](#)



Le SNDP a tenu son Assemblée Générale à Bastia le 22 mai

Le 22 mai 2026, le SNDP (*Syndicat National des Dépositaires de Presse*) a réuni ses adhérents à Bastia à l'occasion de son assemblée générale annuelle.

Ce rendez-vous a permis de faire le point sur les actions menées en faveur des dépositaires de presse et d'échanger sur les enjeux actuels de la distribution de la presse.

Le lendemain, une visite du nouveau dépôt de Carlos Oliviera, dirigeant de Kalliste Distribution Services 2B, a permis de mieux comprendre les contraintes spécifiques de la distribution insulaire et les adaptations qu'exige l'exercice du métier en Corse. La rencontre avec Luc Chautard, marchand de presse à Borgo et président de la délégation Culture Presse en Corse, a également enrichi les échanges sur la diffusion de la presse sur l'île.

Dans un contexte de transformation des usages et des réseaux de diffusion, le SNDP réaffirme ainsi l'importance d'une mobilisation collective pour défendre une presse de

En savoir plus sur le SNDP



Participation de la CGF à l'Assemblée Générale de l'Objet Média

La Fédération de l'Objet Média recevait, cette semaine, ses adhérents pour son université d'été à Opio. Parmi les sujets qui ont été abordés : la cybersécurité, les filières REP ou encore l'utilisation de l'intelligence artificielle. Ce fut aussi l'occasion d'échanger entre pairs sur l'activité de la profession et les évolutions à venir.

A cette occasion, le département Environnement de la CGF a animé 2 ateliers sur la mise en place de la filière REP des emballages professionnels. Au-delà du décryptage des dispositions réglementaires, il était surtout précieux de recueillir les réactions et avis, très concrets, des entreprises.

Car la particularité des adhérents de l'Objet Média réside dans la diversité des acteurs de la chaîne : annonceurs, agences, importateurs, stockeurs... des professions pour lesquelles s'intégrer ces nouvelles obligations s'avère complexe.

En savoir + sur l'Objet Média

SAVE THE DATE



Assemblée Générale de la CGF : rendez-vous le 23 juin !

L'Assemblée Générale de la CGF se tiendra le mardi 23 juin. Après une matinée statutaire réservée aux adhérents de 10h à 12h30, elle réunira dès 14h30 l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et partenaires du secteur.

À travers des tables rondes sur les thèmes de la surenchère réglementaire et de l'attractivité de nos métiers, et l'intervention de grands témoins, l'AG de la CGF sera un lieu d'échange et de prospective sur les enjeux majeurs du commerce de gros. Nous vous attendons nombreux !

A noter l'intervention de la navigatrice Clarisse Crémer en tant que grand témoin !



La CGF, partenaire des Rencontres du Négoces le 9 juin 2026

Cette année encore, la CGF est partenaire des Rencontres du Négoces, un évènement co-organisé par Le Moniteur et Négoces.

L'évènement qui accompagne les industriels, distributeurs, négociants sur les grands enjeux d'actualité du secteur !

[Programme](#)

[Commandez votre badge avec le code CGF20](#)



Rendez-vous du 15 au 19 juin pour la Semaine des métiers du transport & de la logistique

À l'occasion de cette nouvelle édition nationale de la semaine des métiers du transport et de la logistique, près de 1 000 événements et animations seront proposés par les agences France Travail et ses partenaires sur l'ensemble du territoire en physique ou en digital : jobs dating, visites d'entreprises et de centres de formation, escape games, ateliers d'information...

À noter :

- le 18 juin, visite en entreprise au Marché de Rungis organisée par la CGF, la FENSCOPA, UNCGFL et le Syndicat du Commerce de gros en Fruits et Légumes de Rungis (SFL).

Un groupe de demandeurs d'emploi et des conseillers de France Travail viendront rencontrer des chefs d'entreprises pour échanger.

- 11 juin, présentation du secteur par la CGF lors d'un Webinaire studio à destination des demandeurs d'emploi et de la Région PACA.

La CGF vous invite à participer à cet évènement pour faire découvrir les différents métiers et les entreprises qui recrutent.

[+ d'infos](#)



La CPME organise l'Assemblée des entrepreneurs le 25 juin

Le 25 juin prochain, la CPME organise au Parc des Princes la première édition de la Grande Assemblée des Entrepreneurs.

Ouvert à tous, ce temps fort réunira entrepreneurs, décideurs publics et experts autour d'une programmation riche : plénières, conférences, ateliers et moments d'échanges.

L'objectif : proposer une journée concrète, utile et tournée vers l'action, afin de partager des solutions, créer des opportunités et anticiper les grands enjeux économiques.

Pensé comme un moment fédérateur pour l'ensemble du réseau, cet événement s'inscrit dans une dynamique collective portée par la CPME et ses partenaires.

Les adhérents sont invités à se mobiliser et à participer largement à cette première édition.

Inscriptions



Rendez-vous les 26 et 27 août pour la REF 2026 du MEDEF !

Les 26 et 27 août 2026, la REF du MEDEF revient dans les allées de Roland-Garros pour deux journées riches en échanges, rencontres et réflexions.

Pour cette 8ème édition, qui aura pour thème « Le Courage », #LaREF26 portera une ambition renforcée : rassembler plus largement encore celles et ceux qui font vivre l'économie française, dans un format toujours plus riche, plus fluide et plus ouvert.

Pendant deux jours, la REF réunira entrepreneurs, dirigeants, responsables publics, représentants des territoires, fédérations professionnelles, partenaires, journalistes et acteurs de la société civile autour des grands débats économiques, sociaux et démocratiques qui structureront la rentrée.

Infos et inscriptions



Séminaire social de la CGF : rendez-vous le 6 octobre !

La CGF organisera son séminaire social annuel le 6 octobre prochain à Paris à destination des fédérations et entreprises relevant de la CCN 3044.

Cette édition sera consacrée au thème de la prévention, de l'inclusion et de l'égalité, des enjeux majeurs pour les entreprises de la branche, dans une logique d'accompagnement et de partage de bonnes pratiques. Le programme, accompagné du lien d'inscription, sera communiqué fin juin.



CGF
Confédération des
Grossistes de France



Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous directement à cgf@cgf-grossistes.fr.